



ANNEXE 5

LE CONSEIL EDUCATIF

Il s'agit d'une instance de recadrage et de réflexion qui permet de croiser les regards et les compétences autour d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de l'établissement et/ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires : assiduité, retards, tenue en classe, engagement dans le travail.

L'objectif n'est pas la mise en place d'une sanction mais un **plan d'accompagnement** afin d'éviter le renouvellement ou la pérennisation d'actes nuisant à la scolarité de l'élève. L'enjeu est que l'élève s'interroge sur le sens et les conséquences de sa conduite.

1. Composition du conseil éducatif

Le conseil éducatif est présidé par le chef d'établissement ou son représentant. Il comprend des membres permanents et des membres de la communauté éducative concernés par le cas examiné (parents, élèves délégués, professeur principal de la classe, etc.).

Les membres permanents sont :

- le chef d'établissement ou son représentant ;
- le professeur principal de la classe de l'élève concerné ;
- le Conseiller Principal d'Education ;
- des représentants des enseignants ;
- les parents ou les responsables légaux de l'enfant ;
- l'enfant concerné par le conseil éducatif ;

2. Fonctionnement du conseil

a) Convocation

Le chef d'établissement ou son représentant convoque par courrier au minimum cinq jours à l'avance :

- l'élève en cause, ses parents ou son représentant légal s'il est mineur, ainsi que la personne concernée ;
- toute personne qu'il juge utile d'entendre ;
- les membres permanents du conseil éducatif en les informant du nom de l'élève concerné et des griefs formés à son égard.

b) Compte rendu du Conseil éducatif

A l'issue du conseil éducatif, un compte rendu est rempli par le professeur principal, il sera diffusé auprès des équipes de la classe, de la famille. Il permettra de suivre l'évolution de l'élève en fonction du plan d'accompagnement mis en place.

Le professeur principal devra suivre la bonne conduite du plan d'accompagnement, en faire un bilan à l'intention de l'équipe de suivi et des parents. En cas de non-respect du plan d'accompagnement par l'élève, un avertissement de travail/comportement sera fait par écrit à la famille.

COMPTE -RENDU DU CONSEIL EDUCATIF

Etablissement scolaire Collège NOTRE DAME DE LA VILLETTE 200 avenue du collège 73490 LA RAVOIRE	Elève NOM : (En majuscules) Prénom : Né(e) le : Sexe : Niveau de classe :
Feuillet rédigé par : Qualité : Date :	

PARTICIPANTS A L'EQUIPE EDUCATIVE

[illegible]

OBSTACLES IDENTIFIES CHEZ L'ELEVE DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

Avis de l'enseignant (e)	Avis parents/élève	Observations diverses

POINTS D'APPUI

Avis de l'enseignant (e)	Avis du ou des intervenants extérieurs à l'école

SYNTHESE ET PROPOSITIONS DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Synthèse des échanges des membres de l'équipe éducative (famille, enseignants, personnels de la communauté éducative, thérapeutes, ...) :

Propositions retenues par les différents participants de l'équipe éducative :

Bilan le : _____

Signature des participants